



LE BROC

N° 2011-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2011

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12
Vote pour	
	11
Vote contre	
	0
Abstention	
	1

L'an deux mille onze, le 21 avril à dix neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 avril 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE - PAILLOTET - ESCRIOU - HEURA - FASOLA - KAIL - BENABEN - YACOUB - LACROIX - AUDIBERT

REPRESENTES : M. DUJON par Mme PAILLOTET - Mme FOURNY par M. KAIL

ABSENTES : Mmes BEUCHE - ROBERT - DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

REGIE MOULIN A HUILE

Approbation du Compte de Gestion 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur municipal de Vence accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil municipal, l'exposé du compte de gestion entendu,

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur municipal de Vence, visé et certifié par l'ordonnateur,

DECLARE que ce compte de gestion 2010 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,

Emile TORNATORE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 21/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 27/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.